

Province de Québec  
Municipalité du canton d'Amherst  
MRC des Laurentides

Saint-Rémi d'Amherst, le 10 septembre 2007

À la séance régulière du conseil de la municipalité du canton d'Amherst tenue le 10<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2007, à laquelle sont présents le maire monsieur Bernard Lapointe et les conseillers :

Gaston Beaulieu	Daniel Lampron
	Luce Lavigne
Louis Turmel	Yves Duval

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

M. Ronald Robitaille est absent, son absence est motivée.

M. Bernard Davidson, directeur général et secrétaire-trésorier et Mme Hélène Dion, secrétaire-trésorière adjointe/dga, sont aussi présents.

Monsieur le maire soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

#### ORDRE DU JOUR

##### Assemblée régulière du 10 septembre 2007

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Ratification de l'ordre du jour
- 3- Ratification de la séance régulière du 13 août 2007  
Résolutions numéros 168-07 à 178-07
- 4- Ratification des déboursés  
Chèques fournisseurs numéros 270622 à 270697 inclusivement pour un montant de 98 434.85 \$ et chèques salaires et rémunération du conseil pour le mois d'août pour un montant de 39 990.31 \$
- 5- Correspondance
- 6- Administration générale
  - a) Résolution autorisant la mise en vente de la propriété portant le numéro de matricule 9709-62-7827
  - b) Résolution autorisant le renouvellement de la cotisation au CRE Laurentides
  - c) Formation sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale. Résolution autorisant la participation de Nicole Bertrand et de Carole Martineau
  - d) Algues bleues. Résolution pour diagnose écologique sommaire du lac de la Mine.

- e) Renouvellement du programme d'aide à la rénovation Rénovillage. Informations aux contribuables.
- f) Avis de motion, règlement interdisant les traîneaux à chiens sur les lacs.
- g) Internet haute vitesse, suivi du dossier.
- h) Contrôle biologique des insectes piqueurs. Dépôt du rapport final d'activités et suivi du programme.
- i) Programme de transfert d'une partie de la taxe d'accise, suivi du dossier.
- j) Avis de motion règlement autorisant la circulation des véhicules hors routes sur le chemin du Lac de la Sucrierie.

#### 7- Sécurité publique

- a) Rapport mensuel du directeur du service d'incendie
- b) Bilan Sécurité Deux-Rives
- c) Avis de motion règlement relatif au propane

#### 8- Voirie municipale

- a) Résolution fixant la contribution municipale pour l'entretien de chemin forestier en 2007
- b) Résolution autorisant un gravelage expérimental sur certaines sections de routes et l'excavation de fossés
- c) Réserve de sable et sel pour l'entretien des chemins en hiver

#### 9- Hygiène du milieu

- a) Résolution pour utilisation de produits sans phosphate
- b) Remplacement de la conduite d'amenée. Résolution confirmant l'engagement de la Municipalité à transmettre au MDDEP une attestation de conformité
- c) Bacs communautaires à l'intersection de chemin privé
- d) Résolution pour participer au programme sur la distribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

#### 10- Urbanisme et mise en valeur du territoire

- a) Création de la Société de protection du bassin versant de la Maskinongé
- b) Suivi du CCU du 9 août 2007

11- Histoire et patrimoine

- a) Suivi du procès-verbal du 27 août 2007
- b) Citation de l'église de Vendée

12- Affaire(s) nouvelle(s)

13- Période de question(s)

14- Levée de la séance

RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en y ajoutant les points suivants :

- 7- d) Intégration de nouveau personnel
- e) Informations sur l'installation des bornes sèches
- 10- c) Rapport de Biofilia sur la caractérisation des rives du lac de la Sucrierie
- 11- c) Résolution d'intention pour la modification du plan d'urbanisme
- d) Addition d'un membre au CCHP
- 12- a) Compte rendu des travaux de voirie sur le chemin de Rockway Valley
- b) Projet sur le territoire de la mine

Adoptée à l'unanimité.

RATIFICATION DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 AOÛT 2007

Proposé par M. le conseiller Louis Turmel

Que le secrétaire trésorier soit exempt de la lecture du procès-verbal du 13 août 2007, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 48 heures avant le début de la présente séance.

De plus, que le procès-verbal du 13 août 2007 soit adopté tel que rédigé.

Résolutions numéros 168-07 à 178-07 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité.

DÉBOURSÉS POYR LE MOIS D'AOÛT 2007

Le secrétaire-trésorier soumet au conseil pour examen et considérations les comptes suivants :

Chèques fournisseurs numéros 270622 à 270697 inclusivement pour un montant de 98 434.85 \$ et chèques salaires et rémunérations du conseil du mois d'août pour un montant de 39 990.31 \$.

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

APPROBATION DU RÈGLEMENT 426-07 PAR LA MINISTRE DES TRANSPORTS

La ministre des Transports du Québec a approuvé le règlement municipal numéro 426-07 relatif à la circulation des camions et des véhicules lourds.

VENTE EN JUSTICE DE L'IMMEUBLE PORTANT LE MATRICULE 9709-62-7827

Considérant le jugement numéro 715-22-000123-072 rendu le 27 juin 2007 par la Cour du Québec contre Développement Mont-Tremblant inc.

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que le Conseil autorise la mise en vente du dit immeuble en justice et mandate la firme de procureurs Dubé Guyot inc. pour agir à cet effet ;

Que le secrétaire-trésorier et directeur général M. Bernard Davidson ou la secrétaire-trésorière adjointe /dga Mme Hélène Dion soit mandaté pour représenter la municipalité lors de la vente de l'immeuble et renchérir jusqu'au montant permis par la Loi ;

Qu'un montant de 1 500 \$ soit versé pour les frais de shérif.

Adoptée à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À CRE LAURENTIDES

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que la municipalité renouvelle sa cotisation au CRE Laurentides pour l'année 2007-2008 au montant de 100 \$.

Adoptée à l'unanimité.

FORMATION SUR LE PIIA, LE PATRIMOINE ET L'ENVIRONNEMENT, AUTORISATION DE DÉBOURSÉS

Proposé par M. le conseiller Louis Turmel

Que Mme Carole Martineau, membre du CCU et Mme Nicole Bertrand, membre du CCHP, soient autorisées à participer à la journée de formation sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale, le patrimoine et l'environnement dispensée par l'AQU à Sainte-Agathe-des-Monts le 29 septembre 2007.

Que les frais d'inscription totalisant 340 \$ ainsi que les frais de déplacement soient à la charge de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

DIAGNOSE ÉCOLOGIQUE SOMMAIRE DU LAC DE LA MINE,  
AUTORISATION DE DÉBOURSÉS

Considérant que la présence d'algues bleues a été relevée dans le lac de la Mine ;

Proposé par M. le conseiller Louis Turmel

Que le conseil mandate le Groupe Hémisphère inc. pour effectuer une diagnose écologique sommaire du lac de la mine ainsi qu'une analyse de la concentration en phosphore des deux petits lacs tributaires au coût maximal de 800 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité.

INFORMATIONS SUR LE PROGRAMME RÉNOVILLAGE

La MRC des Laurentides nous a informés que le programme RénoVillage a été reconduit pour l'exercice financier 2007-2008. L'enveloppe budgétaire totale a été augmentée à 410 000 \$ et les modalités d'admissibilité au programme ont été bonifiées.

AVIS DE MOTION, MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LES  
NUISANCES

Monsieur le conseiller Daniel Lampron donne avis de motion de la présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement modifiant le règlement sur les nuisances afin d'interdire la présence de traîneaux à chiens sur les lacs.

AUTORISATION DE DÉBOURSÉS INTERNET HAUTE VITESSE, ÉTUDE  
DE COUVERTURE DE FILAU À VENDÉE

Proposé par M. le conseiller Louis Turmel

Que le Conseil autorise la MRC des Laurentides à effectuer une étude de couverture du service Internet haute vitesse FILAU dans le secteur de Vendée. Le coût de cette étude est de 2 000 \$.

Adoptée à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC LA FIRME GDG  
ENVIRONNEMENT POUR L'ANNÉE 2008

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le Conseil renouvelle le contrat pour le contrôle biologique des moustiques et des mouches noires pour l'année 2008 avec la firme GDG Environnement ltée, au coût de 117 995 \$ plus taxes pour l'option 1.

Adoptée à l'unanimité.

PROGRAMME DE TRANSFERT D'UNE PARTIE DE LA TAXE D'ACCISE,  
RÉVISION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX

Considérant que dans le cadre du Programme de transfert d'une partie de la taxe d'accise, la Municipalité a déposé une demande d'aide financière ayant pour objet la réfection d'une section du chemin du Lac-Cameron ;

Considérant que, suite au dépôt du plan d'intervention du réseau d'aqueduc, une section de la conduite d'amenée doit être remplacée ;

Considérant que les travaux d'aqueduc doivent être réalisés en priorité ;

Considérant que le ministère des Affaires municipales et des Régions a demandé de revoir la programmation projetée des travaux ;

Il est proposé par M. le conseiller Louis Turmel

QUE la Municipalité s'engage à remplacer prioritairement la conduite d'amenée au coût estimé par Robert Laurin, ing., le 21 août 2007, à 73 155.90 \$ et ce aussitôt que la Municipalité aura obtenu le certificat d'autorisation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

QUE les travaux de réfection du chemin du Lac-Cameron, sur une distance de 1 700 mètres, estimés à 328 466 \$ soient réalisés dès l'obtention d'une autorisation du Ministère des Affaires municipales et des Régions.

Adoptée à l'unanimité.

#### AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT AUTORISANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTES SUR LE CHEMIN DU LAC DE LA SUCRERIE

Monsieur le conseiller Gaston Beaulieu donne avis de motion de la présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement autorisant la circulation des véhicules hors routes sur le chemin du Lac de la Sucrierie.

#### RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR DU SERVICE D'INCENDIE

Au cours du mois d'août, le service d'incendie est intervenu à deux reprises à Vendée pour des feux dans un arbre, occasionnés par la chute d'un fil d'Hydro-Québec, et il y eu une intervention des premiers répondants dans le même secteur.

#### BILAN SÉCURITÉ DEUX-RIVES

Le Conseil dresse un bilan des activités de l'agence Sécurité Deux-Rives, en opération durant la saison estivale. Les agents avaient pour mandat d'effectuer une surveillance de la réglementation relative particulièrement aux roulottes et à la protection des rives, d'assurer la sécurité lors d'événements et de voir au maintien de la paix. Ils ont aussi participé à un programme conjoint avec la Sûreté du Québec pour contrôler les petits véhicules hors route. De façon générale, le Conseil et la population sont satisfaits de leurs services.

#### ENGAGEMENT DE L'AGENCE SÉCURITÉ DEUX-RIVES POUR LA FIN DE SEMAINE DE L'ACTION DE GRÂCES

Proposé par Mme la conseillère Luce Lavigne

Que le Conseil autorise les déboursés nécessaires à l'engagement de la firme de Sécurité Deux-Rives durant la fin de semaine de l'Action de Grâces.

Adoptée à l'unanimité.

### AVIS DE MOTION, RÉGLEMENT RELATIF AU PROPANE

Monsieur le conseiller Yves Duval donne avis de motion de la présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement relatif au propane.

### SERVICE D'INCENDIE, INTÉGRATION DE NOUVEAU PERSONNEL

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le Conseil autorise l'intégration aux pratiques d'incendie de deux candidats, soit M. Tomy Provost de Saint-Rémi et M. Normand Richer de Vendée.

Adoptée à l'unanimité.

### INSTALLATION DES BORNES SÈCHES

L'installation des 5 bornes sèches et la modification de deux bornes existantes seront terminées vers la mi-octobre, ce qui complète la couverture de tous les secteurs.

### POLITIQUE D'ENTRETIEN D'UN CHEMIN FORESTIER

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que le Conseil modifie la politique d'entretien d'un chemin ayant le statut de chemin forestier, adoptée par la résolution 366-04, comme suit :

- 1) Une attestation devra être émise par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune qu'il s'agit effectivement d'un chemin forestier ;
- 2) La contribution financière municipale représentera, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, la moitié du coût moyen d'entretien des chemins au kilomètre établi pour l'ensemble de la municipalité pour les trois dernières années.

Adoptée à l'unanimité.

### GRAVELAGE EXPÉRIMENTAL ET EXCAVATION DE FOSSÉS, AUTORISATION DE DÉBOURSÉS

Considérant qu'une recherche a été effectuée auprès d'autres municipalités concernant différents types de gravier utilisé sur leurs chemins en vue d'améliorer nos coûts d'exploitation ainsi que l'état de nos chemins ;

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que le Conseil autorise les déboursés nécessaires à l'épandage d'un gravier bleu concassé, à titre d'expérience, sur les chemins Gaudias-Côté Ouest et des Érables ainsi que l'excavation de fossés sur les sections de chemins jugées problématiques.

Adoptée à l'unanimité.

## COMPTE-RENDU DES TRAVAUX SUR LE CHEMIN ROCKWAY-VALLEY

M. le conseiller Daniel Lampron fait un compte-rendu des travaux de voirie effectués sur le chemin Rockay-Valley et se déclare très satisfait.

## RÉSERVE DE SABLE ET SEL POUR L'HIVER 2007-2008, AUTORISATION DE DÉBOURSÉS

Proposé par Mme la conseillère Luce Lavigne

Que le Conseil autorise les déboursés nécessaires à la confection d'une réserve de sable et sel pour l'entretien en hiver du secteur de Vendée Est.

Adoptée à l'unanimité.

## RÉSOLUTION POUR UTILISATION DE PRODUITS SANS PHOSPHATE

Considérant que le Conseil est soucieux de la protection de l'environnement ;

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que, dorénavant, la municipalité n'utilise plus que des produits sans phosphate et encourage les citoyens à agir de même.

Adoptée à l'unanimité.

## AJOUT D'UNE CONDUITE D'AMENÉE D'EAU, ENGAGEMENT À TRANSMETTRE AU MDDEP UNE ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le Conseil s'engage, lorsque les travaux d'ajout d'une conduite d'amenée d'eau, plans numéros 2007-011, émission 1 du 11 juillet 2007 seront achevés, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité.

Adoptée à l'unanimité.

## REMPLACEMENT DE BACS À ORDURES COMMUNAUTAIRES À L'INTERSECTION DE CHEMINS PRIVÉS

Considérant que le Conseil avait décidé d'installer, pour une période d'essai, de multiples bacs à ordures à l'entrée des chemins privés et qu'après évaluation, ce système n'est pas efficient;

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

De remplacer ces bacs par des bacs communautaires plus gros, plus solides et à l'épreuve des animaux.

Adoptée à l'unanimité.



PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES  
REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Considérant que le gouvernement a adopté le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles par le décret 340-2006, publié le 24 mai 2006 dans la Gazette officielle du Québec, qu'aux termes de ce règlement, une redevance de 10 dollars est exigée pour chaque tonne métrique de matières résiduelles éliminées dans un lieu visé par le Règlement, à compter du 23 juin 2006 et que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 cette redevance au taux indexé est de 10,22 \$ ;

Considérant que les municipalités doivent payer, directement ou indirectement, les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles afin de pouvoir être admissibles au Programme de subventions ;

Considérant qu'en vertu de l'Entente concernant la mise en œuvre de la redistribution sous forme de subventions des redevances perçues en application du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles conclue entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales et l'Union des municipalités du Québec, le ministre s'est engagé à redistribuer aux municipalités 85% des redevances perçues annuellement en application de ce règlement ;

Considérant qu'en vertu du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles adopté par le gouvernement (décret 341-2006) et conformément à l'Entente, la municipalité admissible et inscrite au Programme a la garantie de recevoir en subvention, jusqu'en 2010, au moins le montant qu'elle aura payé en redevances pour l'élimination de ses matières résiduelles résidentielles ;

Considérant que cette subvention contribuera au financement des activités municipales visant la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles couvrant son territoire (PGMR) ;

Considérant que la municipalité est couverte par le PGMR de la MRC des Laurentides en vigueur depuis le 26 août 2004 ;

Considérant que la municipalité a la responsabilité de la mise en œuvre du PGMR de la MRC des Laurentides ;

Considérant que, pour obtenir cette subvention, la municipalité admissible doit s'inscrire au Programme et qu'à cet effet, une résolution est demandée ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Et résolu ce qui suit, à savoir que la municipalité admissible :

- demande d'être inscrite au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles ;

- s'engage à respecter les éléments de reddition de compte prévue au Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles. Elle consiste d'une part, à fournir au ministre, dans les 30 jours de la réception par le secrétaire trésorier du rapport de son vérificateur externe en vertu de l'article 966.3 du Code municipal, un avis de ce vérificateur externe attestant que celle-ci s'est conformée aux exigences du programme et que les sommes ont été utilisées aux fins prévues ; et d'autre part, à démontrer à la demande et à la satisfaction du ministre que les dépenses effectuées pour la mise en œuvre de son plan de gestion des matières résiduelles égalent ou excèdent la subvention versée dans le cadre de ce programme ;
- autorise le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et RECYC-QUÉBEC à échanger des informations qu'ils détiennent en provenance de la municipalité ou relatives à la municipalité à l'égard du Règlement, du Programme, du Régime de compensation pour la collecte sélective de même qu'à la gestion municipale des matières résiduelles ;
- autorise le secrétaire trésorier et directeur général ou la secrétaire trésorière adjointe/dga, en son absence, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs toute information requise à l'inscription, au respect et au bon fonctionnement du Programme.

Adoptée à l'unanimité.

#### CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ DE PROTECTION DU BASSIN VERSANT DE LA MASKINONGÉ

Considérant que l'étude du bassin versant de la rivière Maskinongé n'est pas au programme du CRE Laurentides ;

Considérant que le bassin versant de la rivière Maskinongé touche 7 municipalités et qu'une mise en commun des interventions est souhaitable;

Considérant que le maire M. Bernard Lapointe a expliqué les buts et objectifs visés par la Société de protection du bassin versant de la Rivière Maskinongé ;

Considérant que cette société sera sans but lucratif ;

Proposé par M. le conseiller Louis Turmel et unanimement résolu,

Que le Conseil autorise un déboursé de 1 000 \$ pour la création de la Société de protection du bassin versant de la Maskinongé.

Adoptée à l'unanimité.

#### DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE DANS LA ZONE 89-M

Considérant que M. Jean-Marie Provost a présenté une demande de modification au zonage dans la zone 89-M afin d'y autoriser l'entreposage dans une remorque fermée ou un conteneur ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de refuser cette modification ;

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que la demande de changement de zonage soit refusée.

Adoptée à l'unanimité.

#### RAPPORT DE BIOFILIA SUR LA CARACTÉRISATION DES RIVES DU LAC DE LA SUCRERIE

La firme Biofilia a déposé son rapport sur la caractérisation des rives du lac de la Sucrierie. Vingt-deux foyers d'érosion des rives y sont répertoriés. La dégradation des rives est causée principalement par les nouvelles constructions et les rénovations de bâtiments.

#### MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 114-07, FACTURATION DE BIOFILIA

Considérant que la municipalité peut récupérer en entier la TPS payée ;

Proposé par M. le conseiller Louis Turmel

De modifier la résolution numéro 114-07 à l'effet que la totalité des coûts pour la caractérisation des rives du lac de la Sucrierie par Biofilia soit facturé à la Municipalité. L'APLS remboursera à la Municipalité les sommes payées qui excèdent l'entente.

Adoptée à l'unanimité.

#### OFFICIALISATION DU CHEMIN DU DOMAINE-MONGEAU ET DU CHEMIN AUBIN

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que le chemin privé situé sur le lot 36-B du rang 1 au lac Rond soit désigné, à la demande des propriétaires, « chemin du Domaine-Mongeau » et que le chemin privé situé sur le lot 18 du rang 7 nord soit nommé, également à la demande des propriétaires, « chemin Aubin ».

QUE demande soit faite à la Commission de toponymie d'officialiser ces deux odonymes.

Adoptée à l'unanimité.

#### AVIS DE MOTION, CITATION DE L'ÉGLISE DE VENDÉE

Monsieur le conseiller Louis Turmel donne avis de motion de la présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement ayant pour effet de décréter site du patrimoine l'église, le cimetière et les autres éléments du lieu du culte Notre-Dame-des-Anges à Vendée.

Considérant que la Municipalité du canton d'Amherst désire constituer en site patrimonial l'ensemble du lieu du culte du village de Vendée.

Considérant que le Comité Consultatif d'Histoire et du Patrimoine de la municipalité a recommandé au conseil, lors de sa réunion du 12 avril 2007, la citation du site.

Est signifié ce qui suit :

1- Désignation du périmètre

Une partie du lot 34A rang 2 du canton d'Amherst  
Bornée au nord par une autre partie du lot 34A mesurant 124 pieds  
Bornée au sud par une autre partie du lot 34A mesurant 396 pieds  
À l'est par la rue du Village mesurant 706 pieds  
À l'ouest par le lac Windigo

2- Motifs de la citation

Église construite en 1930-1932 dont l'architecture est typique de la période de la colonisation

Élément majeur du noyau villageois  
Volonté manifeste des citoyens de conserver et mettre en valeur le bâtiment

Accueil favorable de la communauté religieuse de Vendée

3- Constitution du site du patrimoine

Le règlement constituant le site a effet à compter de la date de la signification de l'avis spécial au propriétaire soit le 26 septembre 2007

4- Consultation

Toute personne intéressée pourra faire ses représentations auprès du Comité Consultatif d'Histoire et du Patrimoine lors d'une assemblée publique qui aura lieu vendredi le 26 octobre 2007 à 19h30 en l'église Notre-Dame-des-Anges de Vendée.

RÉSOLUTION D'INTENTION DE MODIFIER LE PLAN D'URBANISME

Proposé par M. le conseiller Louis Turmel

Que le Conseil signifie son intention de modifier le plan d'urbanisme de la zone visée par la citation du site patrimonial à Vendée afin de le rendre conforme à la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

ADDITION D'UN MEMBRE AU CCHP

Proposé par M. le conseiller Louis Turmel

Que M. Claude Froment soit nommé membre du Comité Consultatif d'Histoire et du Patrimoine.

Adoptée à l'unanimité.

### PROJET SUR LE TERRITOIRE DE LA MINE

M. le maire Bernard Lapointe informe les membres du conseil qu'il existe un projet de construction de résidences luxueuses en bois rond sur le territoire de la mine à Saint-Rémi d'Amherst. Les promoteurs visent le marché international. Ils sont ouverts à rencontrer le conseil.

### RÈGLEMENT EN PRÉPARATION À LA MRC DES LAURENTIDES POUR CONTRER LES CYANOBACTÉRIES

M. le maire informe les citoyens qu'un règlement ayant pour objet le contrôle des cyanobactéries est en préparation par la MRC des Laurentides.

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Mme la conseillère Luce Lavigne

Que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

---

Bernard Lapointe, maire

---

Hélène Dion, sec. trésorière adj./dga